



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

Séance du 22 septembre 2025 à 20h30

* * * * *

Convocation du 11 septembre 2025

* * * * *

Étaient présents

Philippe DECOBERT Daniel GEORGES Maryvonne DOYEN Yves MAUBANT Marie-José AUBERT Yann TRONCHET Céline POIX Véronique BONANNO Valérie LLINARES	Renaud MARIAGE Amandine GOI Jean PETRONIO
--	---

Absents excusés :

Jean-Philippe GUENARD
Etienne BOSETTI
Jacky ROBERT
Maryse SMIGIELSKI
Nicolas VASCHETTO
Julien BROSSE
Muriel BAJOT

Donnent procuration :

M. Jacky ROBERT donne procuration à M. Yves MAUBANT
M. Jean-Philippe GUENARD donne procuration à M. Philippe DECOBERT
M. Maryse SMIGIELSKI donne procuration à M. Yann TRONCHET
M. Etienne BOSETTI donne procuration à Mme Valérie LLINARES
M. Nicolas VASCHETTO donne procuration à M. Daniel GEORGES
Mme Muriel BAJOT donne procuration à M. Jean PETRONIO
M. Julien BROSSE donne procuration à Mme Maryvonne DOYEN

Secrétaire de séance :

Daniel GEORGES

ORDRE DU JOUR :

<u>1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE</u>	2
<u>2 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2025</u>	2
<u>3 FINANCES</u>	2 à 4
3.1 : Don association LARA	2
3.2 : Tarification sociale cantine.....	3
3.3 : Facturation périscolaire.....	3
3.4 : Frais de viabilisation.....	3
3.5 : Attribution subvention complémentaire pour le lavoir.....	3
3.6 : Convention Territoriale Globale CAF08.....	4
3.7 : Subvention CAF équipement	4
3.8 : Décision modificative n°3.....	4
<u>4 URBANISME</u>	4 à 5
4.1 : Ventes de terrains.....	4
4.2 : Achat de terrains.....	5
<u>5 COMMUNICATION DU MAIRE</u>	5 à 6
5.1 : Cour d'Appel Administrative.....	5
5.2 : Label villes et villages fleuris.....	5
5.3 : Règlement intérieur du service périscolaire et extrascolaire.....	6
5.4 : Rapport annuel Bibliothèque.....	6
5.5 : Communes et villes sportives.....	6
<u>6 QUESTIONS DIVERSES</u>	6
<u>7 AGENDA</u>	7

1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire indique que, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de désigner au début de chaque séance son Secrétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Daniel GEORGES en qualité de Secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2025 n'appelle pas d'observation.
Il est adopté à l'unanimité.

3 FINANCES

3.1 Don association LARA

L'association LARA, organisatrice de la brocante, attribue un don de 3 000 € à la commune afin d'accompagner la baisse des tarifs périscolaires pour l'année 2025.

En conséquence, le Conseil Municipal, remercie l'association et les bénévoles qui ont contribué à l'organisation de la brocante et accepte le don à l'unanimité.

3.2 Tarification sociale cantine

Le Conseil Municipal propose de mettre en place une tarification sociale pour la cantine à compter du 01/09/2025 et jusqu'au 31/12/2027, selon les modalités suivantes, en fonction du quotient familial des familles :

QF ≤ 1 000 €	1 €
1 001 € ≤ QF ≤ 1 600 €	5,70€
QF ≥ 1 601 €	5,70€

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal adopte la tarification sociale des cantines présentée à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

3.3 Facturation périscolaire

Compte-tenu de la qualité du service enfance constaté par la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes, une bonification est attribuée à la Commune.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la réunion de commission enfance et jeunesse en date du 13/09/2025, il est proposé de modifier la grille tarifaire du service périscolaire comme suit, pour en faire bénéficier toutes les familles :

PERISCOLAIRE

Tarification Horaire présent Périscolaire Aiglemontais	QF ≤ 1 000 €	1 000 € < QF ≤ 1 600 €	QF > 1 600 €
1 enfant	1.72	1.95	2.16
2 enfants	1.51	1.71	1.95
3 enfants et +	1.30	1.50	1.74

Tarification Horaire Périscolaire « Extérieurs »	QF ≤ 1 000 €	1 000 € < QF ≤ 1 600 €	QF > 1 600 €
1 enfant	3.45	3.85	4.30
2 enfants	3.24	3.64	4.10
3 enfants et +	3.03	3.43	3.88

• Tarification de 17h30 à 18h30

Sécable par demi-heure

Ces tarifs seraient applicables dès le 01/09/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs et modalités proposés.

3.4 Frais de viabilisation

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. Dimitri BOUILLON, qui a acheté un terrain sis 6, rue Marcel DORIGNY. Lors de l'achat, le terrain devait être vendu viabilisé, or, il n'était pas raccordé électriquement. M. BOUILLON demande donc le remboursement de frais de raccordement, pour un montant de 1 658,88 € TTC.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la prise en charge du raccordement et de rembourser M. BOUILLON.

3.5 Attribution subvention complémentaire pour le lavoir

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention complémentaire concernant le projet de rénovation du lavoir d'un montant de 1 946,00€, accordée par la Région Grand'Est au titre du « soutien à la reconquête du patrimoine bâti public dans le cadre du Pacte Ardennes ».

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la subvention accordée et remercie le Conseil Régional.

3.6 Convention Territoriale Globale CAF 08

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes propose de proroger la Convention Territoriale Globale d'une année soit jusqu'au 31/12/2027.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, le report.

3.7 Subvention CAF équipement

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir une aide de la Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes au titre de l'amélioration d'accueil des enfants dans le cadre du périscolaire. Une demande de subvention a été déposée afin d'équiper les salles d'activités de stores occultants.

En conséquence, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le projet, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette action.

3.8 Décision modificative

Le Maire prend la parole et présente la décision modificative n°3 suivante :

En fonctionnement :

D 65811	+ 2 000	D 65313	- 2 000
D 6218	+ 6 500	D 6411	- 6 500
D 6282	+ 500	D 617	- 6 500
D 623	+ 6 000		
D 60621	+ 1 000	D 60622	- 1 000
Total	+ 16 000		- 16 000

En investissement :

D 2111	+ 5000	D 2138	- 5000
Total	+ 5000		- 5000

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°3 comme présentée.

3.8 Demande de subvention

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention au titre du Pacte Ardenne à la Région Grand'Est pour l'aider dans la rénovation de la façade du bâtiment du 22 rue du Docteur Roux. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la Région Grand'Est dans le cadre du Pacte Ardenne pour accompagner le financement de rénovation et à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

4 URBANISME

4.1 : Vente parcelle AH 804

Le Maire expose au Conseil Municipal une proposition d'achat faite pour la parcelle AH 804 sise rue Parmentier, d'une contenance de 289 m². Compte tenu du zonage, la vente pourrait se faire pour la somme de 20 000 €.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide la vente de la parcelle AH 804 pour la somme de 20 000 €,
- charge Maître Mouzon, notaire à Charleville-Mézières, de la rédaction de l'acte,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

4.2 : Vente parcelle AH 273

Le Maire expose au Conseil Municipal une proposition d'achat d'une partie de la parcelle AH 273 d'une contenance d'environ 100 m² sise parc Lejay. Le prix d'achat est de 90€/m², majoré des frais de géomètre pour un montant de 1 594,80€.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide la vente comme proposé
- charge Maître Mouzon, notaire à Charleville-Mézières, de la rédaction de l'acte,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

4.3 : achat terrains AE60 AE91 AE92 AE93 AE191 AE329 AE346 AE347 AE349

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté les membres de l'indivision Fourez, propriétaires des parcelles suivantes : AE90 AE91 AE92 AE93 situées au lieu-dit « la clef » ; AE191 et AE329 au lieu-dit « le pâquis » ; AE346 lieu-dit « la bourre » ; AE347 et AE349 lieu-dit « le pâquis ».

Suite à la chute d'un arbre sur la ligne à haute tension, la société Enedis a adressé une facture de réparation à cette indivision.

En contrepartie de la cession des parcelles au prix d'un euro symbolique, la commune règlera la facture à Enedis dès l'acte d'achat établi, ainsi que les frais d'acte.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- décide l'achat comme proposé,
- charge Maître Maquenne, notaire à Fumay, de la rédaction de l'acte d'achat,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

5 COMMUNICATION DU MAIRE

5.1 : Affaire NIBBIO / CHARBAU

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu des délégations reçues, il a déposé un recours contre le jugement du Tribunal Administratif de Chalons en Champagne auprès de la Cour d'Appel Administrative de Nancy dans l'affaire opposant la Commune à M. Nibbio et Mme Charbau.

5.2 : Villes et villages fleuris

Le Maire informe le Conseil Municipal que le jury régional de villes et villages fleuris à l'issue de la visite du 8 juillet, a décidé de maintenir la commune dans son classement trois fleurs.

5.3 : Règlement intérieur accueil périscolaire et extrascolaire

Le Maire présente au Conseil Municipal les modifications apportées au règlement intérieur du service enfance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les modifications du règlement intérieur à l'unanimité.

5.4 : Rapport annuel Bibliothèque

Le Maire présente le rapport annuel de la bibliothèque municipale. Il le tient à la disposition des membres du Conseil Municipal.

5.5 : Communes et villes sportives

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au dossier déposé en juillet, le Comité Régional Olympique et Sportif Grand'Est vient d'attribuer le label « Communes et Villes Sportives du Grand'Est » à la Commune. Une cérémonie de remise officielle est prévue le vendredi 28 Novembre 2025 de 14h30 à 18h00.

6 QUESTIONS DIVERSES

- Mme GOI évoque les problèmes d'odeur au pôle de santé 2. M. le Maire explique que des recherches ont été faites, dans les isolations du plafond et que la climatisation a été nettoyée. Des travaux d'entretien et de réfections des regards extérieurs sont en cours de réalisation.
- Mme DOYEN informe que le CCAS n'a pas reçu de demande d'aide financière mais des demandes d'aide par le conseil pour des démarches administratives.
- M. GEORGES informe le Conseil Municipal que la SAB se rendra au Bénin fin octobre pour finaliser la construction de trois puits.
- M. TRONCHET a été sollicité au sujet d'un besoin d'entretien sur l'arrière d'un bâtiment communal, sis rue Victor Hugo. M. le Maire informe que les agents communaux ont procédé au nettoyage.

7 AGENDA

- Vendredi 26 septembre : le Comité des Fêtes et de Loisirs se réunira pour préparer le moment convivial de fin d'année, qui se veut intergénérationnel avec la participation des Aiglephiles et des enfants du village durant lequel les colis de fin d'année seront offerts aux séniors.
- Lundi 29 Septembre : Réunion des associations pour fixer le planning d'utilisation des salles communales
- Samedi 4 Octobre : Cérémonie des portes drapeaux, organisée par l'UNC. Une messe se tiendra à l'Eglise Saint-Quentin à 10h00. Elle sera suivie par un hommage rendu au cimetière communal et d'un verre de l'amitié en salle polyvalente.
- Samedi 18 Octobre : Remise du label villes et villages fleuris à Coucy.
- Dimanche 19 Octobre : Salon des arts créatifs – Salle Polyvalente
- Les 25 et 26 Octobre : Représentation théâtrale – Salle Heinsen

Le secrétaire de séance

Le Maire